

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 janvier 2022

AMÉNAGEMENT DU RHÔNE - (N° 4832)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE10

présenté par
M. Mignola, rapporteur

ARTICLE 3

I. – À la deuxième phrase de l’alinéa 2, après le mot « consultation » substituer aux mots :

« des comités »

les mots :

« du comité »

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la dernière phrase de l’alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.